

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Avril 2022

N°76

**Reflets de la vie municipale à
Ruhans**



Le mot du Maire

Ce journal relate, avec un peu de retard, le compte rendu des trois derniers Conseils Municipaux qui se sont tenus respectivement le 4 février, le 11 mars et le 8 avril dernier.

Le Conseil du mois de mars a été exclusivement consacré à la présentation du projet de plan d'aménagement forestier pour les 20 prochaines années. Il sera finalisé en mai/juin et fera alors l'objet d'un journal spécifique sur ce sujet. Il a déjà été présenté à la Commission Forêt.

Le Conseil d'avril a surtout traité des aspects budgétaires avec l'arrêt des comptes 2021 qui vous sont présentés dans ce journal et l'élaboration du budget prévisionnel 2022.

Ce dernier prévoit un niveau d'investissement assez élevé avec essentiellement 2 axes :

- *l'amélioration de la voirie et de la sécurité,*
- *l'aménagement du terrain communal de sport pour permettre à notre jeunesse, mais aussi à tous, une pratique sportive et de loisirs dans de bonnes conditions.*

L'objectif global est d'offrir à la population qui va s'agrandir avec les nombreux projets de constructions en cours d'élaboration, un cadre de vie le plus agréable possible.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Compte Administratif 2021.....	2
2/ Budget 2022.....	3 et 4
3/ Aménagement d'un terrain de sport.....	5
4/ Préservation du Patrimoine.....	5
5/ Eclairage public.....	5
6/ Mesures diverses	5 et 6
7/ Forêt.....	6
8/ Renouvellement de conventions	7
9/ SIED	7
10/ Voirie.....	7
11/ Entretien espaces verts.....	8
12/ PLUI.....	8
13/ Tarifs de l'eau.....	8



1/ Compte Administratif 2021

1/ Compte Administratif 2021

Les résultats nets sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	79 477.49	111 313.92	+ 31 836.43
Section D'investissement	200 445.65	170 781.99	- 29 663.66
Report exercice 2021 Fonctionnement		90 962.13	+ 90 962.13
Report exercice 2021 Investissement		24 803.79	+ 24 803.79
Total exercice Fonctionnement	79 477.49	202 276.05	+ 122 798.56
Total exercice Investissement	200 445.65	195 585.78	- 4 859.87
			+ 117 938.69

La situation financière de la Commune reste donc saine malgré des investissements assez importants.

Les principaux postes de dépenses ont concerné :

- La voirie avec presque 15 000 € en fonctionnement : éclairage public, fauchage, taille et entretien des espaces verts, travaux entretien de voirie et 26 570 € en investissement, avec notamment, les travaux réalisés à Millaudon.
- La rénovation de la maison forestière pour un coût global de 156 051 €, compensé heureusement, par des subventions à hauteur de 75 827 € sur l'exercice 2021 (des sommes ont déjà été perçues en 2020).

Cette maison a été intégralement remise aux normes actuelles d'isolation avec pompe à chaleur, eau chaude solaire... Elle assure un revenu annuel d'un peu plus de 10 000 € à la Commune.



2/ Budget 2022

Il a donc été voté au Conseil d'avril, mais avait déjà fait l'objet de discussions préalables, lors des précédents Conseils en vue d'élaborer et prioriser les travaux et investissements à réaliser. La Commission Voirie a également été consultée.

Le tableau, ci-dessous, reprend les grandes lignes du budget.

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	66 496.00	Excédent antérieur	86 557.69
Charges personnel	13 400.00	Produits des services	16 665.00
Dépenses imprévues Fonct.	5 000.00	Impôts et taxes	24 831.31
Virement à la section D'investissement	40 877.00	Dotations et participations Exceptionnelle	20 429.00
Autres charges gestion courante	26 445.00	Autres produits gestion	15 800.00
Charges exceptionnelles	500.00		
TOTAL	155 965.00	TOTAL	164 283.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement reporté	4 859.87	Virement section Fonctionnement	40 877.00
Remboursement emprunts	4 060.00	Amortissements	3 247.00
Subvention d'équipement		Dotations	45 047.00
Immobilisations corporelles	143 551.13	Subventions	60 600.00
		Participations et créances	2 700.00
TOTAL	152 471.00	TOTAL	152 471.00

Je tiens à rappeler qu'il ne s'agit que d'un budget prévisionnel et que donc l'inscription d'une somme en dépenses ne veut pas dire automatiquement réalisation de l'opération sur l'année en cours. En fonction d'un certain nombre d'événements, comme la disponibilité des entreprises, l'octroi ou non des subventions où l'apparition de dépenses imprévues, certaines dépenses peuvent ne pas être réalisées sur l'année en cours.

Les principales dépenses envisagées sont donc les suivantes :

1/ Voirie :

* Opérations qui seront réalisées de manière certaine sur l'exercice :

2/ Budget 2022





2/ Budget 2022

- Le traitement des eaux pluviales sur la route qui se déversent chez des particuliers à Millaudon avec un léger prolongement en bicouche du chemin des Essarts pour environ 3 265 €.
- La reprise du chemin de la Fin à la sortie de Millaudon. Suite aux échanges que j'avais eu avec le Président du Conseil Départemental, le reprofilage de la Départementale va être réalisé dans les jours qui viennent. Le virage va être modifié, nous allons donc travailler en concertation avec les services du département pour étudier la reprise de ce chemin et sa jonction avec la départementale pour éviter que les eaux de ruissellement et les cailloux ne se déversent sur cet axe. Le coût estimatif de l'opération est de l'ordre de 3 500 €.
- La réfection du chemin d'accès au Château d'eau. Des parcelles constructibles ont été vendues sur ce secteur, ce chemin permettra également l'accès à certaines d'entre elles. La réalisation du chemin sera donc financée par l'acquéreur de cette parcelle au prorata de la longueur utilisée, soit environ 2/3 pour le privé et 1/3 pour la Commune.

Le Conseil a donc profité de cette opportunité pour programmer cette opération qui s'élèvera à environ 4 000 €.

- La réfection d'une partie de la route de la Combe d'Oiseau dans sa partie boisée en amont et aval du chemin forestier pour un montant de 5 530 €.

Par ailleurs, la réparation des dégâts provoqués par les fortes pluies de juillet dernier a débuté en 2021 avec le curage du fossé/ruisseau de la Combe d'Oiseau, la deuxième phase qui consiste dans la reprise du chemin forestier et de la place à bois vient d'être réalisée, coût total de l'opération 2 604 €.

Et comme chaque année, des réparations localisées auront lieu sur les voies communales, le coût pour une journée d'intervention est de 3 760 €. Cela représente déjà un montant substantiel de travaux de l'ordre de 20 000 €, pour lequel, il n'y a qu'un faible montant de subventions de l'ordre de 3 000 € maximum.

Ont été également évoqués, les travaux suivants qui ont été classés en priorité 2 :

- Millaudon : afin de réduire les vitesses parfois constatées en amont de l'intersection de la Combe d'Oiseaux et de la rue de la Plauche (près du point d'apport volontaire de verre) et de sécuriser aussi les promeneurs empruntant cet axe, il a été envisagé de modifier l'intersection et d'installer un stop pour les véhicules arrivant de la Combe d'Oiseaux en limitant la vitesse à 50 km/h 200 mètres en amont.

Le coût des travaux et la signalisation s'élèveraient à 5 490 €.

- La Villedieu : à la sortie du hameau en direction d'Anthon, le croisement des véhicules est délicat et nécessite parfois d'empiéter sur les accotements boueux en période hivernale.

Je précise que la limite communale s'arrête peu après l'entrée du bois et qu'ensuite c'est la Commune de Rioz qui est propriétaire.

Une première approche a consisté à réaliser des terrassements en poutres avec fourniture de bordures dans les courbes, le montant des travaux serait de 10 950 €.

L'entreprise va être reconsultée pour affiner les travaux, éventuellement à réaliser, et donc leur chiffrage.

Par ailleurs, suite à l'expertise réalisée du pont de Millaudon, nous sommes en attente du rapport qui listera les travaux à prévoir, qu'il faudra ensuite chiffrer.

La décision de concrétisation ou non cette année des travaux classés en priorité 2 interviendra donc après, et également, au regard des recettes réalisées notamment en termes de vente de bois.



En matière de recettes, il faut signaler que les dotations de l'Etat diminuent de plus de 3 000 € cette année, ce qui nous amène à être d'autant plus vigilants sur toutes les dépenses de fonctionnement.

Malgré ce contexte de baisse des dotations, le Conseil a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes foncières.

3/ Aménagement d'un terrain de sport

L'Agence Nationale du Sport lance actuellement une opération 5 000 équipements sportifs de proximité avec des taux de subvention pouvant atteindre 80%.

La Commune de Ruhans remplit les critères pour être éligible, des entreprises ont donc été consultées pour réaliser un terrain dit multisports sur le terrain communal route de Rioz. Ce type d'équipement d'une dimension de 12 par 24 mètres permet ensuite la pratique du football, hand-ball, volley, badminton sur un support synthétique.

Le montant de la réalisation est de l'ordre de 70 000 € HT. La commune pourrait disposer de 50% de subvention de l'Agence du Sport, et 30% sont demandés au titre des crédits européens Leader. Le Conseil a validé cette proposition et le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération	74 316.00 € HT
- Subvention "Agence Nationale du Sport" 50%	37 158.00 €
- Subvention "LEADER" 30%	22 295.00 €
- Autofinancement Commune 20%	14 863.00 €

Les dossiers de subventions sont en cours de finalisation. Le coût final pour la Commune avoisinerait donc les 15 000 €.

Le lancement de l'opération est, naturellement subordonné, à l'octroi des subventions.

4/ Préservation du patrimoine

La commune dispose de 4 croix réparties sur le territoire. Le Conseil a décidé de les faire nettoyer, repeindre. C'est l'entreprise AIIS qui a été retenue pour un montant de 1 900 €, une demande de subvention au titre des fonds européens Leader va également être faite.

5/ Eclairage public

Le Conseil a validé la pose de 3 luminaires supplémentaires pour améliorer l'éclairage public, une rue des Essarts et deux route de Rioz. Le coût de l'opération s'élève à 1 640.66 € avec une participation du SIED de 205.08 €. La contribution de la Commune sera donc de 1 435.58 €, desquels, il faudra déduire 269.13 € de récupération de TVA.

6/ Mesures diverses

• Subventions aux associations

Le Conseil a reconduit les subventions passées, en y ajoutant 30 €, pour la Ligue contre le Cancer et une subvention exceptionnelle de 200 € à destination de l'Ukraine via un organisme public, le FACECO qui achète du matériel médical ou d'hébergement à destination des réfugiés.

3/ Aménagement d'un terrain de sport



4/ Préservation du patrimoine



5/ Eclairage public



6/ Mesures diverses

6/ Mesures diverses

- Cartes avantages jeunes
- Convention avec Présence Verte

7/ Forêt

- * Assiette des coupes
- * Programme de travaux

- **Cartes avantages jeunes**

Le Conseil a reconduit l'achat et la distribution de la carte jeunes pour les habitants de Ruhans âgés de 11 à 23 ans.

- **Convention avec Présence Verte**

Après une rencontre avec les représentants de cette association dont l'objectif est d'aider au maintien à domicile des personnes âgées en assurant un système de veille et d'alerte en cas de besoin, le Conseil m'a autorisé à signer une convention de partenariat. La Commune aura un rôle de relai vis-à-vis et financera une partie des frais de dossier pour une première adhésion à hauteur de 15 €, Présence Verte offrira les 16 € restants, ainsi le nouvel abonné aura la gratuité totale des 31 € de frais de dossier. En cas de besoin, n'hésitez donc pas à vous adresser à la Mairie.

7/Forêt

- **Assiette des coupes**

Après étude du projet établi par l'ONF, le Conseil a validé le programme suivant :

16 R Bloc sur pied

18 R Futaies affouagées

39 AF Vente en bloc sur pied

42 AF Vente en bloc sur pied, résineux

43 AF Vente en bloc sur pied, résineux

44 J Vente en bloc sur pied, résineux

45 P Vente en bloc sur pied, résineux

53 AF Futaies affouagères

54 AF Futaies affouagères

La coupe 38 R qui était au programme de l'ONF a été reportée en 2023. Les coupes 16 R et B9 AF sont vendues en bloc du fait de leur pente, et le volume estimé par affouagiste sur le nombre actuel d'inscrits est d'environ 33 stères.



- **Programme de travaux**

Le Conseil a adopté le programme proposé par l'ONF qui constitue en :

- Dégagement de plantation ou semis coupe 2R
- Dégagement de plantation ou semis coupe 40R
- Dégagement de plantation ou semis coupe 21R.

L'ensemble des travaux s'élève à un montant de 6 791.18 €TTC.



8/ Renouveaulement de conventions

9/ S.I.E.D. (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône)



10/ Voirie



8/ Renouveaulement de conventions

Deux conventions triennales étaient arrivées à échéance fin 2021 :

- L'une, concerne le volet prévention et accompagnement dans l'emploi pour le personnel, c'est le Centre de Gestion de Haute-Saône qui assure ces missions pour le compte de la commune.
- L'autre, concerne le volet règlement et protection des données lié aux fichiers informatiques. C'est le Centre de Gestion 54 qui assure ces missions pour la commune.

Ces deux conventions ont été renouvelées pour une durée de 3 ans.

9/ S.I.E.D. (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône)

Ce syndicat auquel la commune est rattachée propose un certain nombre de prestations aux communes.

- Le SIED a constitué, avec d'autres syndicats similaires de Bourgogne-Franche-Comté, un groupement d'achat d'électricité afin de bénéficier de tarifs plus intéressants.

Un appel d'offre, en cours de rédaction, sera prochainement lancé pour rechercher parmi les fournisseurs d'électricité les tarifs les plus intéressants. Ce marché, s'il est fructueux, entrera en vigueur au 01/01/2023. Le Conseil a validé, à l'unanimité, l'adhésion au groupement d'achat.

- « C.E.P. » Le Conseil en Énergie Partagée est une prestation proposée par le SIED pour les communes. Elle consiste en une assistance et un conseil dans tous les domaines liés à l'énergie.

Dans ce cadre, le SIED peut, par exemple, faire réaliser gratuitement des bilans énergétiques sur les bâtiments et proposer des mesures correctives d'amélioration du confort thermique. Le coût de l'adhésion est de 250 € pour 3 ans. La commune ayant déjà rénové énergétiquement deux bâtiments, la Mairie et la maison forestière, l'objectif est maintenant de faire une analyse du logement communal situé au-dessus de la mairie en vue d'étudier les pistes d'amélioration possibles.

10/ Voirie

Depuis quelques mois, malgré des rappels répétés, il est hélas constaté que des véhicules lourds empruntent le pont de Millaudon. Le précédent arrêté qui datait de 2001 limitait à 6 tonnes la circulation sauf desserte forestière agricole, camions laitiers et ordures ménagères.

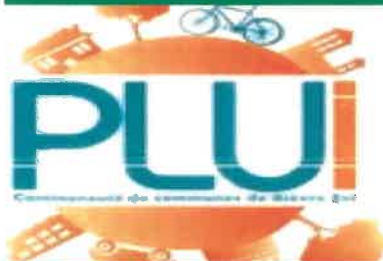
Le nouvel arrêté supprime ces exceptions, et limite donc à 6 tonnes la circulation sur la rue des Hauts de la Plauche jusqu'au pont, ainsi que dans la Combe d'Oiseaux sauf autorisation municipale exceptionnelle.

Je rappelle que le pont et le mur de soutellement ont fait l'objet d'un diagnostic par un cabinet spécialisé, et qu'en fonction des constatations faites, des mesures adaptées seront prises. Nous sommes en attente du rapport et des préconisations.



11/ Entretien des espaces verts

12/ PLUI



13/ Tarifs de l'eau



11/ Entretien des espaces verts

Jusqu'à présent cet entretien était confié au Centre de Beaumotte qui vient de nous informer qu'il arrêterait cette activité. Un nouveau prestataire a donc été recherché, c'est l'entreprise d'insertion AIIS Intermaide qui a été retenue sur la base de deux interventions par mois, d'avril à octobre, pour un montant de 315 € la journée.

12/ PLUI

Un point d'information a été fait . Des réunions publiques se sont tenues, vous avez été informé dans votre boîte aux lettres.

Alors que la nouvelle loi prévoit une réduction de 50% de la consommation foncière d'ici 2031, et l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050, les services de l'Etat semblent prêts à accepter, pour notre communauté, une réduction d'environ 10% de la consommation foncière par rapport aux dix dernières années écoulées. Ce sont donc entre 140 et 150 hectares qui seraient possibles pour l'habitat. Les nouveaux plans de zonage ont été finalisés et sont consultables depuis la mi-mars. Le PLUI a été validé par la CCPR en avril, avant d'être soumis aux personnes publiques associées avant l'été (Etat, Chambres Consulaires...). L'enquête publique devrait se dérouler en septembre octobre, pour un arrêt définitif en fin d'année et une entrée en vigueur début 2023.

Vous pouvez consulter tous les documents sur le site internet de la CCPR après la validation en Conseil Communautaire.

13/ Tarif de l'eau

Dans le dernier journal communautaire, la Présidente expose l'évolution des tarifs de l'eau qui vont augmenter pour la commune. Cette nouvelle tarification fait supporter, à la Commune, l'intégralité du poids des investissements réalisés avant le transfert de la compétence « eau » à la CCPR. Il faut se remémorer qu'avant cette date, pour bénéficier des avantages financiers du Plan de Relance du Conseil Départemental, la commune avait refait à neuf l'intégralité de son réseau vieillissant, source de fuites fréquentes et réalisé une interconnexion avec Aubertans pour sécuriser notre ressource en eau. Un ajustement à la hausse des tarifs de l'eau avait été réalisé pour prendre en compte ces importants investissements et le budget général de la commune versait une subvention au budget de l'eau pour équilibrer les comptes et ne pas faire supporter aux habitants un coût trop élevé brutalement, un étalement dans le temps des ajustements tarifaires était prévu.

Aujourd'hui la CCPR fait supporter aux communes qui avaient investi avant 2019, l'intégralité de ces travaux. Par contre, les communes qui n'avaient pas réalisé de travaux et payaient l'eau peu chère, vont continuer durant quelques années à ne pas payer cher et les travaux qui seront nécessaires seront financés par la CCPR , donc l'ensemble des communes. Une commune, comme Rioz par exemple, qui avait lancé des investissements fin 2018 qui se sont réalisés sur 2019, a vu ces travaux payés par la CCPR et son prix de l'eau non modifié.

Alors non, il ne s'agit pas d'une décision courageuse et responsable comme ose le présenter la Présidente, mais au contraire, d'un manque évident de courage et de clairvoyance. Le problème de la ressources en eau va être un enjeu majeur des prochaines décennies, pour renouveler les réseaux, les équipements, sécuriser la ressource par des interconnexions, des investissements importants seront nécessaires surtout si on veut accueillir de nouveaux habitants avec le futur PLUI. La vraie décision courageuse et solidaire aurait été de fixer un prix de l'eau prenant en compte ces investissements et de l'appliquer uniformément à l'ensemble des communes. Mais pour éviter de fâcher certains, on repousse cette convergence à plusieurs années en faisant perdurer un système inégalitaire qui favorise ceux qui n'ont pas prévu de réaliser des investissements avant 2019 et attendu la prise de compétence par la CCPR. C'est une prime à l'inaction.